



De jours en jours 2011 s'est écoulee comme une rivière, quelquefois paisible dans un décor de rêve mais trop souvent alimentée par les médias d'un flot de mauvaises nouvelles la transformant en un torrent en crise.

En crue voulais-je dire ; entraînant tout dans son tumultueux courant : social, dignité, espoir...

2011 est certainement la plus mauvaise année que nos générations aient connues depuis plusieurs décennies. J'ose espérer qu'elle ne sera que la plus mauvaise année et non pas la première d'une mauvaise série où la régression sociale s'amplifierait pour permettre aux forces du capital de continuer la domination de nos sociétés.

Ainsi mes vœux pour 2012 coulent de source.

Que cette nouvelle année qui arrive soit tout simplement meilleure que 2011 et que chacun d'entre vous puisse retrouver la sérénité nécessaire à son épanouissement.

Jean-Claude HUNOLD - Maire

Conseil municipal du 13 octobre 2011 :

- Adoption des tarifs pour des prestations effectuées par la Commune :
45 € pour le déplacement des panneaux de signalisation à la demande des riverains,
40 € l'heure de régie pour travaux exécutés par l'employé communal en lieu et place d'un bénéficiaire privé.
- Attribution de l'indemnité de Conseil et d'aide à la confection de budget au nouveau Receveur Municipal, au taux de 100%.
- Adhésion de notre commune au réseau des Communes Forestières et désignation de Monsieur Patrice GUIGON comme délégué titulaire et de Madame Bernadette MARCHAND comme déléguée suppléante.
- Transfert de compétence informatique intégrale auprès du SIAGEP. Surcoût de 383 € annuel par rapport à la convention actuelle mais fournitures, entretien et remplacement du matériel tous les 3 ans. Assistance permanente.
- Prise en charge de l'Impasse rue de la Libération à l'occasion de la mise en place de l'assainissement en 2012 et après mise en état par les co-propriétaires.
- Election des membres du CCAS.
- Conseillers Municipaux : J.F. KIEFFER, P. GIRAULT, E. VOLKEN, I. VONFELT,
- Membres extérieurs : J.N. MARCHAND, J. MERSON, S. DAMOUR, A. LIBLIN.
- Attribution d'une prime IAT mensuelle et d'une prime de fin d'année à la nouvelle secrétaire de Mairie comme c'était le cas pour la précédente.



Retrouvez ce flash-info sur le site internet de la commune :
www.lachapelle-sous-chaux.com rubrique "flash info"
ou en utilisant le QR Code avec votre smartphone.

Conseil municipal du 29 novembre 2011 :

- Attribution des subventions 2011 aux associations en ayant fait la demande :

- ACCA de Lachapelle Sous Chauv	400€
- Club des Chaperottes	300€
- Tennis Club	500€
- T'Chaparré	1 800€ (y compris fleurissement et déco de Noël)
- Modification simplifiée du P.O.S. : accord de principe.
 - en zone UB, la surface minimum d'un terrain pour être constructible sera de 8 ares au lieu de 10,
 - en zone UC, la surface minimum sera de 12 ares au lieu de 15.Le Conseil délibérera après affichage de ces dispositions pendant un mois et après étude des éventuelles remarques des habitants.
- Recensement de la population prévu en 2012 sur notre commune.
Désignation et recrutement de deux agents recenseurs et d'un coordonnateur communal.
 - Madame Carole POLARD (secrétaire de Mairie) est nommée coordonnateur.
 - Mesdames Odile VENDRELY et Martine BLEY sont recrutées comme agents recenseurs.
- Logements communaux au-dessus de l'école :
Les logements ont été attribués à partir du 1er décembre à Messieurs RICHARD Vincent et MERSON Julien, tous deux enfants et habitants de la commune. Les montants des loyers sont respectivement de 340 € + 75 € de charges et 360 € et 75 € de charges.
- Vote de la Nouvelle Taxe d'Aménagement se substituant à plusieurs taxes notamment la Taxe Locale d'Equipement. Le taux retenu est de 3%.
- Mise en place d'une astreinte tournante de permanence entre le Maire et les Adjoints afin que les personnes louant la salle communale aient un interlocuteur en cas de problème
- Attribution d'une prime de fin d'année à Monsieur Jean-Robert VERMELLE notre employé communal.

Travaux 2012 :

- Les travaux prévus en 2011 sont maintenant terminés et notamment les deux logements au dessus de l'école qui sont donc occupés par deux enfants du village (voir C.R. du C.M. du 29 octobre).
- Location de deux logements supplémentaires au dessus de la Mairie. Les logements actuellement en cours de création par Territoire Habitat au dessus de la Mairie seront mis en location certainement fin du 1er trimestre 2012. La commune fera partie de la commission d'attribution et pourra demander que les ressortissants de Lachapelle Sous Chauv soient prioritaires. Si vous êtes intéressés pour vous ou un membre de votre famille, faites le savoir par courrier daté au secrétariat de la Mairie. Les demandes seront classées par ordre d'arrivée.
- Aménagement du CD13, rue de la Gare, étude et demandes de subventions en cours, travaux prévus à la belle saison.
- Doublement de la surface du local de stockage de la salle communale.
- Poursuite du programme de modernisation de l'éclairage public.
- Entretien courant (point à temps, fossés, etc ...).
- Assainissement : la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse poursuivra l'assainissement de la commune dans les rues suivantes : rue de la Libération, rue de Bellevue, rue de la Brosse, pour un linéaire de 3 050m et un montant estimé à 920 000 € TTC. Les travaux sont prévus au 2ème semestre 2012. Le cabinet de géomètres ROLLIN sillonne actuellement la commune pour l'étude de nivellement concernant ces travaux.



Théâtre à Lachapelle sous Chaux :

À l'occasion des travaux de construction du nouveau Centre Socio-Culturel de la Haute Savoureuse, le Théâtre du Pilier produit ses spectacles dans les différentes salles communales de la Communauté de Communes.

Le 25 novembre, pour la deuxième fois, une représentation a été donnée dans notre salle communale et environ 50 personnes ont pu voir un spectacle de qualité.

Les travaux qui ont commencé cet automne se poursuivront jusqu'en 2014 et d'autres représentations seront produites dans notre village, il faut en profiter car si cette formule fonctionne, l'expérience pourrait se renouveler au-delà de 2014.

Date à retenir pour le prochain spectacle : **27 janvier 2012.**

Distillation - Communiqué :

La Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects de Franche-Comté vous informe :

- Conformément aux dispositions de l'article 319 du code général des impôts, la période de distillation, autorisée dans les quatre départements de Franche-Comté pour la campagne 2011/2012, s'étendra du samedi 1er octobre 2011 au lundi 30 avril 2012.
- Les distillations sont permises, à l'exception des dimanches et jours fériés, de 6h à 19h pendant toute la période.
- Il est rappelé que le privilège accordé à certains bouilleurs de cru a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2012.

Élagage en bordure des voies communales et chemins ruraux :

En cette période hivernale, c'est le bon moment pour élaguer vos arbres et haies arbustives en infraction à l'art.16 du règlement de voirie communale qui précise :

« Il n'est permis d'avoir des arbres, arbustes ou haies vives en bordure du domaine public routier qu'à une distance de 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et à une distance de 0.50 mètre pour les autres. Cette distance est calculée à partir de la limite de la voie publique, toutes dépendances comprises, ou de l'alignement lorsqu'il est défini. Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le domaine public routier doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine à la diligence des propriétaires ».

C'est tellement plus facile quand il n'y a plus de feuilles, profitez-en.

Au printemps prochain, un recensement des propriétaires en infraction sera opéré et après courrier sans réponse, l'élagage d'office aux frais des propriétaires sera pratiqué conformément à l'art.78 du 17 mai 2011 permettant cette pratique.

Vœux du Maire :

La désormais traditionnelle cérémonie des vœux du Maire aura lieu le **Samedi 7 Janvier 2012 à 11 heures** à la salle communale en présence de nombreuses personnalités locales.

Chaque habitant y est convié pour y passer un agréable moment de convivialité en présence des élus, du personnel communal, des nouveaux habitants.

Congrès des Maires de France du 22 au 24 novembre 2011 :

(Editorial de Guy SORMAN dans « la lettre du Maire » du 29-11-2011)

Les Maires qui ont assisté au Congrès des Maires de France, tout juste achevé, n'en reviennent pas plus éclairés sur l'avenir des communes. Les réformes confuses et pas toujours nécessaires, engagées depuis quatre ans par le gouvernement FILLON, font peser sur les ressources à venir une grande incertitude. La taxe professionnelle a disparu mais l'impôt qui la remplacera sera-t-il aussi productif ? Nul au Congrès n'a su répondre à cette question pourtant fondamentale. Les régions et les départements sont supposés verser des subventions d'équipement aux communes : rien ne garantit que ce sera fait. La péréquation horizontale entre communes et intercommunalités, riches et pauvres, est prévue à partir de 2012 mais selon un mécanisme inconnu car le Sénat et les députés n'ont pas adopté le même texte.

Cette incertitude conduit à différer les équipements nouveaux et à ralentir l'offre des services. Les villes qui dépendent du crédit sont les plus affectées depuis la faillite de Dexia, et dans l'attente d'une banque de remplacement. Ce ralentissement général peut être salutaire quand il incite à réfléchir par deux fois à certains équipements ou à rationaliser la gestion. Mais la programmation à long terme devient impossible.

Autres interrogations : le destin du conseiller territorial dont le Sénat passé à gauche ne veut pas et dont l'utilité fut toujours douteuse.

Pire encore : l'intercommunalité. François FILLON a répété qu'il n'y aurait pas de mariage forcé mais les préfets ont tous préparé des cartes de regroupements théoriques qui n'ont pas toujours l'agrément des élus concernés ni de leur population. Jamais on ne vit de réforme aussi incertaine, brouillonne et sans doute inutile de la carte de France.

Les infos du centre socioculturel de la Haute Savoie :

Depuis le début du mois de septembre 2011, le centre socioculturel a quitté le vieux bâtiment qui abritait ses activités. Ensuite, les pelleteuses ont pris possession des lieux et ont fait place nette en moins de 15 jours. Maintenant, sur la place des commandos d'Afrique, le vieux tilleul et le théâtre des 2 sapins attendent le nouveau pôle social, culturel et sportif dont la construction commencera au printemps 2012.



Grâce à la bonne volonté des élus, des bénévoles, des usagers et des salariés, chaque village de la communauté de communes accueille ou accueillera une activité ou manifestation. Le cinéma à Giromagny a été mis en sommeil jusqu'en 2013.

Pour tout savoir de cette nouvelle organisation, des activités proposées, des modalités d'inscription, des tarifs... nous vous invitons à consulter notre site internet <http://www.csgiro.fr.st>

Vous pouvez également si vous le désirez, recevoir chaque semaine le centr'infos.

Contact : 03 84 29 03 90 ou csgiro@wanadoo.fr - Centre socioculturel de la Haute Savoie, 37 rue du Stade, BP 27, 90200 Vescemont.

Toute l'équipe du centre vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Ordures ménagères :

Attention à partir du 1er janvier 2012, chaque fois que vous mettez à vider votre bac roulant, celui-ci est compté qu'il soit plein ou partiellement plein.

Dans les principes de la redevance incitative, un forfait annuel de 12 levées est prévu dans «la facturation de base» (Contrairement à 2011 où vous pouviez présenter votre poubelle toutes les semaines).

Chaque bac d'ordures ménagères supplémentaire mis à vider sera facturé en plus du forfait annuel.

Donc essayer de ne sortir votre poubelle que lorsqu'elle est pleine (et pas toutes les semaines si vous ne voulez pas de surprise sur votre facture 2012).

Renseignements : SICTOM de la zone sous vosgienne 03 84 54 65 26 ou sictom.etueffont@wanadoo.fr